



Marennes-Hiers-Brouage

VILLE DE MARENNES-HIERS-BROUAGE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Conseil municipal du 14 décembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Présents : 27

Nombre de Votants : 33

Date de la convocation : 7 décembre 2021

TELETRANSNIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le n : 017-200085132-20211214-2021_12_179-DE
Accusé de réception préfecture reçu le : 16/12/2021
Affiché en mairie le : 17/12/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Marennes-Hiers-Brouage s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Jeu de Paume, sur la commune déléguée de Hiers-Brouage, selon l'article L2121-7 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Claude BALLOTEAU, Maire de Marennes-Hiers-Brouage.

Présents : Claude BALLOTEAU, Jean-Marie PETIT, Philippe MOINET, Frédérique LIÈVRE, Philippe LUTZ, Martine FARRAS, Nicolas LEBLANC, Catherine BERGEON, Jean-Pierre FROC, Mariane LUQUÉ, Françoise LUCAS, Michele PIVETEAU, Alain BOMPARD, Martine COUSIN, Philippe GENDRE, Liliane BARRÉ, Régis JOUSSON, Maryse THOMAS, Stéphane DUC, Sophie LESORT-PAJOT, André GUILLEMIN, Clotilde DEGORÇAS, Marie-Bernard BOURIT, Patricia DESCAMPS, Thierry GÉRARDEAU, Claude QUILLET, Richard GUÉRIT, Norbert PROTEAU.

Absent(s) ayant donné pouvoir : James SLEGR (pouvoir à Claude BALLOTEAU), Florence WINKLER (pouvoir à Clotilde DEGORÇAS), Pascale FOUCHÉ (pouvoir à Thierry GÉRARDEAU), Joëlle COUSSY (pouvoir à Norbert PROTEAU), Stéphanie MOUMON (pouvoir à Richard GUÉRIT)

Secrétaire de séance : Frédérique LIÈVRE

Délibération n°2021-12- 179

Micro-folies - adhésion au réseau

Vu le projet de charte d'adhésion au réseau micro-folies.

La Ville de Marennes-Hiers-Brouage, engagée dans une dynamique de revitalisation dans le cadre du programme « Petite ville de demain » souhaite renforcer sa politique culturelle et développer l'accès aux arts et à la culture pour tous.

collectivités territoriales se tournent résolument vers l'avenir en installant une structure culturelle de proximité ouverte à toutes et tous.

La Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique qui présente les collections de 12 établissements culturels nationaux fondateurs. En fonction du lieu choisi, le module sera complété par un espace de réalité virtuelle. L'engagement de la ville dans ce projet est une opportunité dans la mesure où le concept même de la Micro-Folie fait totalement écho à la politique culturelle menée, conduisant aujourd'hui à « renforcer » un quartier de vie culturelle sensible à de nouvelles pratiques et utilisations. Les douze établissements fondateurs sont : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le Musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience et La Villette.

Réunissant plusieurs milliers de chefs-d'œuvre de nombreuses institutions et musées, nationaux et internationaux, la galerie d'art numérique de la Micro-Folie est une offre culturelle novatrice et inédite qui devient accessible à tous.

À partir de la seconde année d'adhésion, le projet fera l'objet d'une contribution financière forfaitaire annuelle d'un montant de 1 000 € TTC au titre de l'animation du réseau Micro-Folie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Madame la Maire à signer la charte d'adhésion au réseau Micro-Folie ainsi que tous les actes afférents à ce dossier.

Votants : 33 – Pour : 33



Extrait certifié conforme

Claude BALLOTEAU

Maire de Marennes-Hiers-Brouage

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'état et sa publication. Le recours peut également être déposé via l'application internet Télérecours citoyen : www.telerecours.fr